

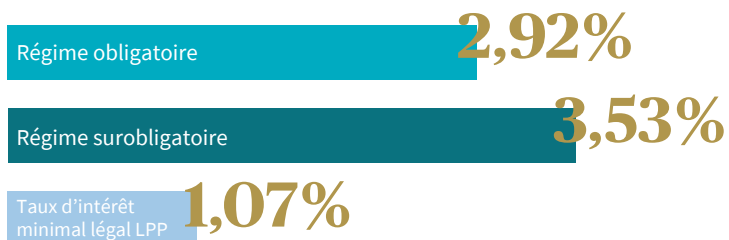


Rémunération des avoirs de vieillesse en 2025

Professional Invest Suisse romande – AXA Fondation LPP Suisse romande

À l'aide du modèle de rémunération existant et compte tenu de la situation financière et structurelle de la Fondation, le Conseil de fondation a décidé de rémunérer pour l'année 2025 les avoirs de vieillesse des personnes assurées à un taux de **5,0 %** dans les régimes obligatoire et de **6,0 %** dans les régimes surobligatoire.

Rémunération moyenne des avoirs de vieillesse 2019 – 2025



Rémunération des avoirs de vieillesse



Rémunération historique des avoirs de vieillesse

